

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2022.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juin dernier.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation de la Révision allégée n°1 « carrelet »

Au regard des conclusions de l'enquête publique, et après avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur, le Conseil municipal décide d'approuver la Révision allégée n°1 du PLU pour le projet « Carrelet ».

2 – Approbation de la Révision allégée n°2 « bassin de rétention Jean Gilles »

Au regard des conclusions de l'enquête publique, et après avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal décide d'approuver la Révision allégée n°2 du PLU pour le projet « bassin de rétention de Jean Gilles ».

3 – Décisions Modificatives n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des écritures comptables pour ajuster les crédits de dépenses d'éclairage public à des articles comptables spécifiques.

4 – Transfert de la Compétence IRVE à la CC de Montesquieu

Il est proposé de procéder au transfert de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) de l'ensemble des communes à la CCM, pour que la CCM puisse transférer la compétence IRVE au SDEEG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.